

URSSAF PROVENCE - ALPES - COTE  
D'AZUR  
TSA 30136  
69833 SAINT PRIEST CEDEX 9

A MARSEILLE, le 15/01/2024

**Nous contacter**

**Courriel:** urssaf.fr  
**Tel.:** 3698

**Références**

**N°SIREN** 491261079

Page 1/2

**CADRE LÉGAL**

Article L.243-15 du code de la Sécurité sociale.

**CODE DE SÉCURITÉ**

BJVZIKA7FJ7QA9W

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur [urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html](https://urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html)

MR HOAREAU JEAN MARC  
FORMATEUR INFORMATIQUE  
L AMIRAL A3  
546 RUE MONTSERRAT  
83200 TOULON

**Objet : attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales.**

Monsieur,

Je vous adresse votre attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions sociales.

En votre qualité de travailleur indépendant non employeur, cette attestation vous est délivrée pour les établissements dont la liste figure au verso.

J'attire votre attention sur le fait que ce document a été établi à partir de vos déclarations. Il ne préjuge pas de l'exactitude de ces déclarations et ne vaut pas renonciation au recouvrement d'éventuelles créances.

La validité de cette attestation et le détail des informations contenues doivent être contrôlés par votre cocontractant.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec nos conseillers Urssaf.

Cordialement,

Le Directeur, Franck BARBE



CODE DE SÉCURITÉ

BJVZIKA7FJ7QA9W

La vérification de l'authenticité et de la validité de ce document s'effectue sur [urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html](https://urssaf.fr/portail/home/utile-et-pratique/verification-attestation.html)

MR HOAREAU JEAN MARC  
FORMATEUR INFORMATIQUE  
L AMIRAL A3  
RUE MONTSERRAT  
83200 TOULON

En votre seule qualité de travailleur indépendant non employeur, la présente attestation de fourniture des déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale retraite, invalidité-décès, allocations familiales et maladie vous est délivrée :  
- au titre du mois de janvier 2024,  
- et au titre du (des) établissement(s) suivant(s) :

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS		NUMÉRO SIRET
L AMIRAL A3 546 RUE MONTSERRAT	83200 TOULON	49126107900033

ATTESTATION DE L'UNION DE RECouvreMENT

La présente attestation ne préjuge pas de l'exactitude des bases sur lesquelles elle a été établie et ne vaut pas renonciation au recouvrement des éventuelles créances contestées.

Le Directeur soussigné certifie qu'au titre du (des) établissement(s) ci-dessus désigné(s), l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de déclarations et de paiement des cotisations de Sécurité sociale (retraite, invalidité-décès, allocations familiales, maladie) et de contributions sociales (CSG/CRDS et, le cas échéant, de la contribution à la formation professionnelle - CFP) au 15/01/2024.

Fait à : MARSEILLE  
le : 15/01/2024

Le Directeur, Franck BARBE



La présente attestation ne porte pas sur les obligations de déclaration et de paiement des cotisations sociales retraites et invalidité-décès Cipav antérieures au 1er janvier 2023. Pour l'obtention d'une attestation relative à ces cotisations sociales, il convient de se rapprocher du département du recouvrement de l'antériorité Cipav de l'Urssaf Ile de France, à l'adresse suivante : TSA 70210 - 75802 PARIS CEDEX 08, ou au 0806 804 226.